

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, January 1976

REPORT ON THE ACHIEVEMENT OF THE COMMUNITY ENERGY POLICY
OBJECTIVES FOR 1985 (1)

In its Resolution of December 1974, the Council of Ministers of the Community set out priority objectives under the Community energy policy.

A year later, in a changed economic climate, the Commission reviewed the Member States latest energy forecasts for 1985. A comparison with the objectives for 1985, adopted by the Council, led the Commission to ask a number of questions which it is anxious to answer or see answered swiftly.

Current forecasts by the Member States give the impression that the contribution of each energy source to meeting the Community's energy requirements for 1985 is to a large extent in line with the objective set by the Council of reducing the Community's dependence on imported energy to 50 %. Given these forecasts, however, it would not appear possible to attain 40 % dependence on imported energy in 1985, which a year ago the Commission believed feasible.

There are some disquieting factors, however, which even affect the attainment of 50 % self-sufficiency namely :

- (i) the current forecasts of Community production in 1985 (solid fuels, oil and natural gas; nuclear energy) are lower in absolute terms than the objectives adopted by the Council;
- (ii) the anticipated level of consumption is dependent on continued, intense efforts towards rational use of energy, the effects of which might be counteracted by the economic upturn;
- (iii) the Member States' current forecasts assume a lower rate of economic growth than was believed likely when the objectives were fixed.

Therefore, if in the next ten years the rate of economic growth and with it demand for energy prove to be slightly higher than currently forecast by the Member States, the conservative objective of 50% self-sufficiency would be unattainable. In that event, only imported oil could meet the incremental demand since the investment necessary for the development of internal resources would not have been made in time. Conversely, if economic growth were to be slower than is currently forecast, the objective might still be unattainable if, for example, economic difficulties prevented any more than the minimum forecast North Sea oil output from being reached.

(1) COM(75) 689

./.

This particular case is but one aspect of the difficulties which are likely to affect Community energy production some areas of which, such as natural gas and oil, are the subject of uncertainty or hesitation regarding their true potential. Moreover, the forecasts also reflect the inhibiting influence of a sluggish economy on investment programmes in the nuclear sector: the amount of capital equipment needed to attain the 50 % self-sufficiency objective might be jeopardized by further deferments of decisions to invest in the next two years.

Although, the Commission is aware of the fact that there may at times be major obstacles to the attainment of Member States' current forecasts, it would stress three points :

- (i) the need to step up action to bring growth in demand for energy under control;
- (ii) the vital need to intensify efforts to develop and protect, at reasonable economic cost, available sources of energy in the Community;
- (iii) the urgent need to intensify research and development with the aim of securing the contribution from new energy sources in due course (solar and geothermal power) little^{as} they may develop between now and 1985.

Accordingly, the Commission proposes, in addition to its action so far :

- (i) to encourage greater use of the methods of energy investment financing which the Treaties provide,
- (ii) to continue to seek the best method of ensuring a sufficient return on existing and future investments;
- (iii) in a more general context, to take any action which helps to give the Community maximum (economically acceptable) independence of imported energy.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, janvier 1976

Rapport sur la réalisation des objectifs pour 1985 de la
politique énergétique communautaire (1)

Dans sa résolution de décembre 1974, le Conseil des Ministres de la Communauté avait précisé les objectifs considérés comme prioritaires dans le cadre de la politique énergétique communautaire.

Un an plus tard, dans un contexte économique différent, la Commission vient de procéder à un examen des prévisions énergétiques les plus récentes des Etats membres pour 1985. Une comparaison faite avec les objectifs 1985, arrêtés par le Conseil, a conduit la Commission à se poser un certain nombre de questions auxquelles elle souhaite vivement apporter ou voir apporter des réponses dans un avenir proche.

Les prévisions actuelles des Etats membres donnent à penser que de la part de chaque source d'énergie dans la couverture des besoins en énergie de la Communauté en 1985, sera dans la ligne de l'objectif fixé par le Conseil en vue de réduire à 50 % la dépendance vis-à-vis de l'approvisionnement de provenance extérieure. Ces prévisions ne semblent cependant pas de nature à permettre d'atteindre en 1985 un niveau de dépendance énergétique réduit à 40 %, alors qu'il y a un an, de l'avis de la Commission, cet objectif paraissait accessible.

Des facteurs d'inquiétude pèsent cependant, même sur la réalisation de l'objectif d'indépendance à 50 % :

- les prévisions actuelles de production communautaire pour 1985 (combustibles solides, hydrocarbures, énergie nucléaire) sont inférieures en valeur absolue aux objectifs retenus par le Conseil ;
- le niveau de consommation envisagé est lié à la poursuite d'un intense effort d'utilisation rationnelle de l'énergie, dont les effets pourraient être contrecarrés par la reprise économique ;
- les prévisions actuelles des Etats membres reposent sur l'hypothèse d'une croissance économique plus faible que celle retenue lors de la définition des objectifs.

Aussi, il suffirait que l'activité économique - et la demande d'énergie - retrouve, dans les dix années qui nous séparent de l'objectif, un taux de croissance légèrement plus élevé que celui prévu actuellement par les Etats membres, pour que l'objectif prudent d'une indépendance à 50 % soit mis hors de portée. Dans ce cas, en effet, seul le pétrole importé serait en mesure de couvrir le supplément de demande, les investissements nécessités par le développement des ressources intérieures n'ayant pas été effectués en temps opportun. Dans l'hypothèse inverse, où l'activité économique serait légèrement plus faible que prévu actuellement, l'objectif pourrait être tout aussi inaccessible dans la mesure où, par exemple, l'on n'atteindrait, du fait même des difficultés économiques, que le minimum de la prévision de production pétrolière en Mer du Nord.

Ce cas particulier ne constitue d'ailleurs qu'un aspect des difficultés qui risquent

d'affecter la production d'origine communautaire dont certains éléments, le gaz naturel aussi bien que le pétrole, paraissent l'objet d'incertitudes ou d'hésitations quant à leur potentiel véritable. Par ailleurs, les perspectives témoignent aussi de l'influence retardatrice d'une situation de basse conjoncture sur les programmes d'investissements dans le secteur nucléaire : le niveau d'équipement correspondant à l'objectif de 50 % d'indépendance pourrait être compromis par d'éventuels nouveaux reports de décisions d'investir, survenant au cours des deux prochaines années.

Bien que la Commission soit consciente du fait que la simple réalisation des prévisions actuelles des Etats membres puisse connaître parfois des difficultés importantes, elle souhaite mettre l'accent :

- sur la nécessité d'intensifier les actions en vue de maîtriser la croissance de la demande d'énergie ;
- sur l'intensification indispensable des efforts tendant à développer et protéger, à des conditions économiques raisonnables, les sources d'énergie disponibles dans la Communauté ;
- sur l'urgence d'intensifier la recherche et le développement en vue de s'assurer à terme la contribution de sources d'énergies nouvelles (solaire, géothermique etc...) si modeste que soit le développement que l'on peut en attendre d'ici à 1985.

A cette fin, la Commission se propose, en plus des actions qu'elle a déjà entreprises :

- d'encourager le recours aux possibilités de financement des investissements énergétiques prévus par les Traités ;
- de poursuivre la recherche de la meilleure méthode pour assurer une rentabilité suffisante aux investissements qui ont été ou seront consentis ;
- et, plus généralement, d'entreprendre toutes actions qui pourront contribuer à la réalisation du maximum d'indépendance - économiquement acceptable - de la Communauté vis-à-vis de l'énergie importée.